

# **19**

## **R A P P O R T**

**OBJET : REAMENAGEMENT DES ABORDS DU NOUVEAU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS HOTELIER DE METZ : ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT**

La Région Lorraine a engagé les travaux de construction d'un nouveau Centre de Formation d'Apprentis Hôtelier, boulevard de la Défense.

Corrélativement à ces travaux, il y a lieu de réaliser diverses opérations d'aménagement des abords du C.F.A., en domaine public, à savoir :

- déplacement de la piste cyclable existante,
- création d'un cheminement sécurisé pour l'accès piéton des élèves et des visiteurs,
- adaptation d'un espace vert séparant la piste cyclable au droit de l'établissement,
- abaissement de trottoir permettant l'accès au C.F.A.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 53 290,13 € HT, soit 63 735 € TTC.

Le Conseil Régional s'engage à verser à la Ville de Metz une contribution financière dans la limite de 50 % du montant hors taxes des travaux sur présentation du décompte correspondant au coût réel des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation des travaux de réaménagement des abords du nouveau C.F.A.,
- de confier l'exécution des travaux aux entreprises titulaires des marchés à commandes en cours pour ce type de prestation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de financement avec la Région Lorraine.

d'où la motion suivante :

## MOTION

### **OBJET : REAMENAGEMENT DES ABORDS DU NOUVEAU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS HOTELIER DE METZ : ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**CONSIDERANT** la construction du Centre de Formation d'Apprentis Hôtelier de Metz, boulevard de la Défense,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à un aménagement de ses abords en domaine public,

**DECIDE** la réalisation des travaux suivants :

- déplacement de la piste cyclable existante,
- création d'un cheminement sécurisé pour l'accès piéton des élèves et des visiteurs,
- adaptation d'un espace vert séparant la piste cyclable au droit de l'établissement,
- abaissement de trottoir permettant l'accès au C.F.A.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 53 290,13 € HT soit 63 735 € TTC.

**CONFIE** l'exécution des travaux aux entreprises titulaires des marchés à commandes pour ce type de prestation,

**SOLLICITE** une contribution financière du Conseil Régional de Lorraine dans la limite de 50 % du montant hors taxes des travaux sur présentation du décompte correspondant au coût réel des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations notamment la convention avec le Conseil Régional de Lorraine,

**ORDONNE** l'imputation des dépenses et recettes sur les crédits de l'exercice en cours.

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON